



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du règlement 199 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général, que le règlement 199 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le règlement 199 a pour objet d'agrandir le périmètre d'urbanisation et, par le fait même, le secteur industriel de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce d'une superficie de 1,1 hectares. Cette modification fait suite à l'exclusion de la zone agricole accordée par la Commission de protection du territoire agricole le 27 avril 2020.

Donné à Thetford Mines,  
ce 14 janvier 2021.

**LOUIS LAFERRIÈRE,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**